

Une VOIX: Très bien!

M. RICHARD (Gloucester): L'honorable député manifeste son acquiescement et j'imagine que mes honorables collègues de l'Ouest en feraient autant. La population des Provinces maritimes n'a pas prétendu, depuis trente ou quarante ans qu'elle assiste à la mise à exécution de vastes entreprises dans d'autres régions du pays en matière de chemins de fer et de canaux, qu'il ne fallait tenir compte que des recettes qui pourraient provenir de telles initiatives. Elle croit qu'il faut envisager ce que peut rapporter la colonisation et la mise en valeur de nos immenses espaces, et elle espère qu'on appliquera ce même principe aux Provinces maritimes.

Notre plus importante industrie est celle des pêcheries et je tiens à souligner que les travaux publics sont liés à sa prospérité. Nous reconnaissons que nous ne possédons pas de grandes richesses. En portant mes regards sur l'Ouest, je songe aux vastes ressources forestières de la Colombie-Britannique, aux immenses plaines de blé de l'Ouest, aux riches forêts et mines du Québec et de l'Ontario. Les Provinces maritimes n'ont pas de grandes ressources naturelles. Il nous faut, par conséquent développer à sa limite notre première industrie, celle des pêcheries. On n'y réussira que si les pêcheurs disposent des moyens et de la protection nécessaires. J'ai maintes fois entendu en cette Chambre le récit des misères du cultivateur de l'Ouest et d'autres parties de notre Dominion. A mon grand regret, je ne suis pas au courant de la situation dans l'Ouest, bien que j'espère l'être un jour. Je sais, toutefois, que la tâche de l'agriculteur est difficile. Mais elle l'est beaucoup moins que celle du pêcheur. Il n'y a aucune comparaison entre les deux. Le pêcheur part en expédition de pêche pour deux ou trois semaines dans les eaux traîtresses de l'Atlantique nord, ne sachant jamais s'il reviendra dans sa famille. A son retour, il constate que, faute d'installations nécessaires, quais et brise-lames, il ne peut s'approcher de la rive et protéger son embarcation et ses agrès de pêche.

Les embarras du cultivateur ne sont rien en comparaison de ceux avec lesquels le pêcheur est aux prises. Demandons-nous quels résultats ne pourrait pas obtenir l'industrie de la pêche si l'on fournissait aux pêcheurs les installations nécessaires? Rappelons-nous que les jeunes d'aujourd'hui n'accepteront pas les misères de leurs prédécesseurs. Ils exigent qu'on les traite mieux que leurs devanciers et ils prétendent avoir droit à ce meilleur traitement. Si nous voulons réellement que nos jeunes gens fassent de la pêche une carrière, donnons-leur tout ce qu'il leur faut à cette fin. Considérons les revenus que touchent les pêcheurs en période normale, et non pas les

prix élevés qu'ils obtiennent dans le moment; songeons qu'ils peuvent subir pour des centaines de dollars de dommages, l'équivalent du salaire de toute une année ou même de deux ans, puisqu'il arrive quelquefois que leur embarcation se broie sur le rivage, faute de moyens de protection efficaces. Je connais, au nord du Nouveau-Brunswick, des localités qui comptent plus de cent ans d'existence, des localités où la pêche est la principale occupation; mais on n'a pas encore mis à la disposition des pêcheurs les installations nécessaires. Je ne blâme pas le ministre et ses fonctionnaires. Ce qu'il faut blâmer, c'est la ligne de conduite qu'on suit depuis des années.

L'autre jour, j'ai demandé une petite amélioration à un quai. Cette dépense s'élèverait à environ \$800, et les frais d'entretien à quelque \$200 par année. Les fonctionnaires du ministère m'ont fait observer que les recettes n'étaient pas suffisantes, ce que j'ai admis. Ce quai n'a pas été construit en vue d'obtenir des recettes, mais de rendre service aux pêcheurs. Ces derniers fournissent au pays une richesse qui s'élève déjà à des milliers de dollars, mais qui pourrait être beaucoup plus considérable, si on facilitait leur travail. J'ai signalé aux fonctionnaires que ce quai servait à la manutention de produits de la mer représentant une valeur de \$350,000, contribuait à faire vivre un grand nombre de gens et était une source de revenu pour nos chemins de fer. Il ne faut donc pas tenir compte uniquement des recettes directes qu'on en retire pour décider s'il convient d'améliorer le quai. Il faut se demander quel bénéfice en retirerait l'industrie de la pêche.

Je tiens de bonne source qu'un certain nombre de maisons commerciales consentiraient à venir s'établir dans la région, si les pêcheurs, disposant d'un quai convenable, pouvaient assurer leur approvisionnement. Il faut conformer nos méthodes aux progrès de l'industrie de la pêche.

J'espère que le ministre des Travaux publics se montrera aussi généreux envers les Provinces maritimes que son prédécesseur l'a été envers d'autres provinces. Nous ne demandons que ce qui nous revient. Nous ne demandons pas qu'on entreprenne des travaux à seule fin de dépenser de l'argent. Un quai où l'on aurait, à ma demande, entrepris des travaux à seule fin de dépenser de l'argent serait un monument élevé à ma stupidité. Nous ne demandons que ce qui nous est dû. Le Gouvernement, je le sais, a dû renoncer à divers travaux publics depuis cinq ou six ans, mais il voudra, dorénavant, étudier les problèmes qui se posent dans les Provinces maritimes et nous accorder notre juste part d'octrois.

[M. Richard (Gloucester).]